# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

**STATION CHAMPAGNE-ARDENNE**

Départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne



Ministère de l'Agriculture
**SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX**
62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : 26.09.06.43

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel :

ÉDITION GÉNÉRALE - GRANDES CULTURES

ISSN 0295-5776

**DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET**



**BULLETIN N° 1 du 15 JANVIER 1987**

## PENSEZ A VOUS REABONNER

**GEL : SITUATION DES CULTURES**

**CEREALES : MOUCHE GRISE.**

### GEL :

Les cultures les plus sensibles aux dégâts directs du gel sont :
- les colzas ayant démarré leur élongation,
- les blés semés tardivement.

Les semis précoces de céréales, du fait de leur bon état végétatif, devraient mieux supporter les gelées.

La situation sera précisée dans les jours à venir.

### MOUCHE GRISE DES CEREALES :

**SITUATION ET PERSPECTIVE POUR 1987 EN CHAMPAGNE-ARDENNE**

Les deux dernières campagnes céréalières en Champagne-Ardenne ont été marquées par de fortes attaques de mouche grise sur blés d'hiver dans certains secteurs. Devant la recrudescence de ces attaques, le Service de la Protection des Végétaux, en collaboration avec divers organismes techniques de la Région, a entrepris une action à plusieurs niveaux visant à mieux combattre ce ravageur.

#### Rappels de biologie :

La Mouche Grise dépose ses oeufs sur le sol en juillet-août. Ces oeufs, enfouis par les labours, éclosent en janvier-février. La larve se dirige alors vers les céréales, la pénétration de l'insecte dans la plantule ayant lieu en mars. Les symptômes d'attaque - dernière feuille sortie jaune - apparaissent en mars-avril. Les attaques les plus graves sont toujours consécutives à un hiver particulièrement froid, ce qui a été le cas de ces deux dernières années.

#### Les nouvelles possibilités de lutte :

La méthode de lutte habituelle consiste en un traitement des semences. Bien que devant rester la base de la protection, ces traitements peuvent se révéler insuffisants en cas de fortes attaques.

De nouvelles possibilités de lutte sont offertes avec des applications d'insecticides pendant l'activité larvaire du ravageur. Deux types d'intervention peuvent être réalisés :

- les traitements préventifs : pulvérisation d'un insecticide pendant l'éclosion des oeufs, avant que les larves ne pénètrent dans les plantules.

- les traitements curatifs : pulvérisation d'un insecticide à l'apparition des premiers symptômes d'attaque.

Ces traitements doivent être complémentaires d'un traitement de semences.

Pour 1987, une autorisation spéciale d'emploi a été délivrée au produit suivant

Imprimerie du S.R.P.V. Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J.BOUCHET. CFPPAP n° 529 AD (C SPV 1984)
IMP. E. EPPE - TROYES

- **BIRLANE CE 40** à 1,5 l/ha.
- **usage** : Mouche Grise des Céréales.
- application sur le sol à l'éclosion des oeufs.
- utilisation possible du 1er janvier au 30 mars 1987.
- ce produit appartenant au tableau A (Poison), veillez à respecter strictement les conditions d'emploi.

**Ce produit sera à appliquer exclusivement en préventif.**

**LA SITUATION EN CHAMPAGNE-ARDENNE** :

A l'automne 1986, le Service de la Protection des Végétaux a procédé à une estimation du risque potentiel pour 1987 par une évaluation du nombre d'oeufs de Mouche grise présents à l'hectare. Les résultats obtenus nous amènent à prendre la position suivante :

**Pour 1987, on peut considérer que les blés de betteraves semés en novembre-décembre, dans les secteurs de :**

**- Champagne Crayeuse (Marne, Aube et Ardennes),**

**- terres "sableuses" (Nord de la Marne, limite de l'Aisne, localement dans les Ardennes),**

**sont en situation de risque élevé d'attaque de mouche grise.**

**Ce sont ces parcelles qui devront prioritairement bénéficier d'une surveillance accrue et d'un éventuel traitement.**




Pour les secteurs à risque, le Service de la Protection des Végétaux vous informera quant aux dates possibles d'intervention.

**ATTENTION** :

Dans l'état actuel de nos connaissances :

- nous ne pouvons pas affirmer que les forts niveaux de ponte observés à l'automne entraineront des dégâts importants au printemps. Nous ne pourrons donc pas préjuger de l'utilité d'un traitement en végétation.

- nous ne pouvons garantir le niveau d'efficacité de la nouvelle méthode de lutte mise en oeuvre. L'expérience montre que, même placées en de très bonnes conditions (application à l'éclosion des oeufs, températures clémentes, sol humide), l'efficacité de ces interventions n'est pas totale.

N'OUBLIEZ PAS DE NOUS RETOURNER
LE QUESTIONNAIRE JOINT AU DERNIER BULLETIN

Merci aux Abonnés qui nous ont déjà répondu .